

Séance ordinaire du 3 février 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 3 février 2025 à 19h30 au centre communautaire
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la maire suppléante : Martine Bechtold
Madame la conseillère : Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers : Serge Hélie
Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, maire suppléante de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2025-022

Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, maire suppléante

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 janvier 2025
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Rapport des comités
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Bibliothèque
 - 5.4 Les Aînés + MADA
 - 5.5 Loisirs
 - 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc, assainissement
- 6.0 Revenus du 1^{er} janvier 2025 au 29 janvier 2025
- 7.0 Présentation des comptes – Janvier 2025
- 8.0 Communication de la maire suppléante
- 9.0 Compte rendu du directeur du service incendie
- 10.0 Question du public (conseil précédent) - Suivi
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Division des petites créances – Désignation d'un représentant de la municipalité
- 14.0 Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028
- 15.0 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 16.0 Nomination d'un vérificateur
- 17.0 Document explicatif du budget 2025 – Dépôt
- 18.0 Dépôt des formulaires DGE-1038 (Liste des donateurs et rapport de dépenses) – Élection partielle du 22 septembre 2024
- 19.0 Résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025
- 20.0 Séance ordinaire du conseil municipal d'octobre 2025 – Changement

Séance ordinaire du 3 février 2025

- 21.0 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 218-19 sur la gestion contractuelle
- 22.0 Approbation du budget 2025 de l'OMH Au Cœur du Québec
- 23.0 Rapport d'activités annuel du schéma 2024 – Adoption
- 24.0 Réseau Biblio – Nomination des représentants 2025
- 25.0 Étude sur les possibilités de regroupement – Service incendie – Mandat à la FQM
- 26.0 Vacance au poste de maire
- 27.0 Période de questions
- 28.0 Levée de l'assemblée

- *Madame Martine Bechtold, maire suppléante, souligne le retour au travail de Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière.*

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

**Résolution
2025-023**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que modifié.

Martine Bechtold, maire suppléante

Séance extraordinaire du 15 janvier 2025

**Résolution
2025-024**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2025 tel que présenté.

Martine Bechtold, maire suppléante

4.0 CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 14 janvier 2025 au 24 janvier 2025 » est déposé au Conseil.

5.0 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Régie des déchets (Serge Hélie)

SANS OBJET

5.2 OMH (Martine Bechtold)

- Changement au niveau du personnel ;
- Recherche d'un trésorier ou trésorière ;
- Tous les loyers sont occupés à Saint-Wenceslas ;
- Il n'y aura pas de regroupement forcé du Ministère.

5.3 Bibliothèque (Nicole Lafrance Dubord)

- Grand intérêt des abonnés pour le casque de réalité virtuelle ;
- Échange de semences jusqu'à la mi-mars ;
- Activités à venir en février 2025 :
 - Concours coup de cœur
 - Auteur d'ici
 - Conférence sur les finances le 5 février prochain
 - Conférence autocompassion le 13 février prochain
 - Soirée jeux de société le 20 février prochain

Séance ordinaire du 3 février 2025

- Le samedi 1^{er} mars 2025, lancement officiel du programme « Bibioscope ».

5.4 **Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)**

- Le 15 janvier dernier avait lieu un dîner-spaghetti avec bingo (65 personnes) ;
- Activité pour la Saint-Valentin le 7 février prochain.

5.5 **Loisirs (Jean-Marc Beauchemin)**

- Le Sentier de la Conquête est accessible; remerciement à Éric Thériault pour l'entretien bénévolement;
- Réception de 3 curriculum vitae pour le poste de coordonnatrice des loisirs – entrevue à venir.

5.6 **Sécurité civile – voirie – aqueduc – assainissement (Serge Hélie)**

- Problème de chauffage au local de la pétanque du centre communautaire ; plus de glycol dans la tuyauterie. Nous sommes en attente de soumissions pour l'installation d'une pompe afin de régler la situation ;
- Travaux de peinture au local des Tisserandes ;
- Changement de l'antenne située dans le clocher de l'église ;
- La réparation de la pompe incendie devrait se faire au courant du mois de février.

6.0 REVENUS DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 29 JANVIER 2025

Description	Montant
Taxes municipales	9 007.88 \$
Ponceaux	12 382.11 \$
Bacs	214.00 \$
Location centre communautaire	1 910.00 \$
Caisse Desjardins Godefroy (location espace guichet – année 2025)	4 139.10 \$
Député Donald Martel (don guignolée)	800.00 \$
Entraide incendie	2 547.18 \$
Inscription pickleball	180.00 \$
TOTAL:	31 180.27 \$

7.0 ADOPTION DES COMPTES – JANVIER 2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution
2025-025

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 31 janvier 2025, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	121 038.47 \$
• Comptes payés :	62 023.91 \$
• Salaires :	28 351.55 \$
• Assurances collectives (décembre 2024) :	1 102.00 \$
• FTQ (décembre 2024) :	2 406.05 \$
• Remises gouvernementales (déc. 2024) :	21 954.51 \$
• Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :	143.03 \$
• Location enseigne numérique (janv. à mars 2024) :	2 496.29 \$
• Intérêts emprunt temporaire – Sentier pédestre :	237.94 \$
• Intérêts emprunt temporaire - PRABAM:	417.99 \$
TOTAL :	240 171.74 \$

Séance ordinaire du 3 février 2025

Martine Bechtold, maire suppléante

8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRE SUPPLÉANTE

- Lettre de démission de Réal Deschênes, maire;
- Début des rencontres à la MRC au courant du mois de février.

9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

- 22 janvier 2025 : Entraide à Saint-Sylvère;
- 29 janvier 2025 : Entraide à Sainte-Eulalie;
- 3 février 2025 : Feu de véhicule à Saint-Wenceslas.

10.0 QUESTION DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI

SANS OBJET

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Facture du tracteur versus le démarreur.
- Revenus des ponceaux.
- Embauche nouveau journalier.

12.0 PAUSE CAFÉ

13.0 DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution
2025-026

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers de désigner, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de représentante de la municipalité de Saint-Wenceslas dans le dossier 400-32-702963-252.

Martine Bechtold, maire suppléante

14.0 PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Résolution
2025-027

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages

Séance ordinaire du 3 février 2025

causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Martine Bechtold, maire suppléante

15.0 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Considérant que, par sa résolution numéro 2021-246, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Considérant qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500 \$;

**Résolution
2025-028**

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2025.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Martine Bechtold, maire suppléante

16.0 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Résolution
2025-029

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**
Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate Groupe RDL sencl de Victoriaville pour la vérification de l'année financière 2024.

Martine Bechtold, maire suppléante

17.0 DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2025 - DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le document explicatif du budget municipal 2025.

18.0 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 (LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES) – ÉLECTION PARTIELLE DU 22 SEPTEMBRE 2024

Madame Carole HÉLie, présidente d'élection, dépose les formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses) suite à l'élection partielle du 22 septembre 2024.

19.0 RÉSOLUTION D'APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2025

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

Séance ordinaire du 3 février 2025

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation ;

**Résolution
2025-030**

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers de déclarer que la municipalité de Saint-Wenceslas appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Martine Bechtold, maire suppléante

**20.0 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE
2025 - CHANGEMENT**

Considérant la tenue des élections générales le dimanche 2 novembre 2025 ;

Considérant que le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30, le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale ;

**Résolution
2025-031**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre se tienne le mercredi 1^{er} octobre 2025.

Martine Bechtold, maire suppléante

**21.0 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-19 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère NICOLE LAFRANCE DUBORD, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement modifiant le règlement numéro 218-19 sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**22.0 APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OMH AU CŒUR DU
QUÉBEC**

Considérant que l'OMH Au Cœur du Québec a déposé, pour approbation, son budget 2025 ;

**Résolution
2025-032**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas approuve le budget 2025 de l'OMH Au Cœur du Québec, considérant que la contribution de la municipalité, pour l'année 2025, sera de 1 496 \$.

Martine Bechtold, maire suppléante

23.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA 2024 - ADOPTION

Résolution
2025-033

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint—Wenceslas adopte le rapport d'activités 2024 pour les obligations du schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Martine Bechtold, maire suppléante

24.0 RÉSEAU BIBLIO – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS 2025

Résolution
2025-034

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas nomme madame Diane Renaud à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Jeanne-Hébert et madame Nicole Lafrance Dubord à titre de représentante du conseil municipal.

Martine Bechtold, maire suppléante

25.0 ÉTUDE SUR LES POSSIBILITÉS DE REGROUPEMENT – SERVICE INCENDIE – MANDAT À LA FQM

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4) prévoit et encadre la mise en commun, sur une base régionale, des informations et des ressources en matière de sécurité incendie, afin de prévenir les incendies et d'intervenir avec une efficacité accrue;

Considérant que les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* mettent de l'avant le principe d'optimisation des ressources, notamment en encourageant la collaboration intermunicipale;

Considérant que le principe de contrôle des coûts et du financement, également présenté dans les *Orientations du ministre*, vise à assurer une utilisation rationnelle des fonds publics en favorisant des investissements qui maximisent l'impact sur la sécurité des citoyens, notamment par le biais d'achats groupés permettant de réduire les coûts des équipements et des services;

Considérant que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode, les services de sécurité incendie de Saint-Wenceslas et de Saint-Célestin ont signés des ententes d'entraide;

Considérant que la Régie et les services de sécurité incendie désirent vérifier si, conformément aux *Orientations du ministre*, le mode actuel de fonctionnement est le plus efficient;

Considérant que le Service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités a été sollicité afin d'analyser la situation conformément au cadre juridique applicable;

Considérant que pour agir, le Service d'assistance juridique a besoin de l'autorisation de chacune des parties impliquées dans ce projet;

Séance ordinaire du 3 février 2025

Résolution
2025-035

Sur la proposition de Serge Hélie

Appuyée par Jean-Marc Beauchemin

Il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le Service d'assistance juridique de la FQM afin de procéder à l'analyse du cadre juridique applicable dans un contexte de mutualisation et d'optimisation des ressources.

De spécifier au Service d'assistance juridique de la FQM que la Municipalité de Saint-Wenceslas désire un cadre juridique où elle pourra conserver son autonomie actuelle.

D'autoriser un montant maximal de 700 \$ pour défrayer la partie des coûts de la Municipalité.

Que la présente résolution concerne uniquement l'analyse du cadre juridique applicable dans un contexte de mutualisation et d'optimisation des ressources et ne l'engage pas à poursuivre tout autre processus en lien avec cette analyse.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Martine Bechtold, maire suppléante

26.0 VACANCE AU POSTE DE MAIRE

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de maire est désormais vacant.

27.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Carte fidélité – Dépanneur.
- Poste de maire – élection.
- Facture SQ.
-

28.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2025-036

L'ordre du jour étant épuisé,

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord

Appuyée par Jean-Marc Beauchemin

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h50.

Martine Bechtold, maire suppléante

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Séance ordinaire du 3 février 2025

Carole Hélie,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Martine Bechtold, maire
suppléante